Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 022-212201644-20251201-2025_12_3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEDERNEC

Séance du lundi 1er décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier du mois de décembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Séverine LE BRAS, Maire de PEDERNEC.

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	19
En exercice	18
Présents	15
Procurations	2

Présents : Séverine LE BRAS, Jean-Louis TANVEZ, Chantal LE BRIS, Gildas LE ROUX, Eveline CARVENNEC, Hervé RANNOU, Jean-Charles CLATIN, Patrick LE BLEVENNEC, Stéphane RIOU, Isabelle PARANTHOËN, Nathalie PALLIER, Sandra QUEMENER, Sonia CARMARD, Sabrina PACHEU, Jean-Marie BODILIS

Absent(e)s : Anita MAHE (procuration à Chantal LE BRIS), Jean-Paul LE GOFF (procuration à Hervé RANNOU), Jean-Michel MOTTE

Patrick LE BLEVENNEC a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 25 novembre 2025
Date d'affichage : 25 novembre 2025

2025.12.3 – Acquisition de parcelles – Consorts LEON

Le Conseil municipal,

VU la réponse favorable des Consorts LEON à la proposition d'acquisition formulée par la commune ;
VU la procédure engagée par l'Office Notarial des Sept-Îles en vue de la préparation de l'acte de vente ;
VU l'évaluation financière des parcelles concernées et les éléments présentés en séance ;

CONSIDÉRANT l'intérêt communal à constituer une réserve foncière ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité,

- d'approuver l'acquisition des parcelles A 2278, A 2279, A 2397, A 2398, A 2417, A 2418, A 2419, A 2420, A 2421, A 2422 et A 2423 pour un montant net vendeur de 41 078,28 €,
- d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte authentique de vente ainsi que l'ensemble des pièces administratives et documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition,
- d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater l'ensemble des frais liés à cette opération.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 022-212201644-20251201-2025_12_3-DE

Fait et délibéré à Pédernec le 1er décembre 2025,

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Séverine LE BRAS



Le Maire (ou Le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.